

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
04 AVRIL 2022

Heure : 19H00 / 21H15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

A.Vallet : maire

L.Bianchi : 1er adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, N.Hoslet, C.Lafond, C.Leyreloup

M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq

Secrétaire de mairie :

Mme E.Charmot

Excusés : M. T.Parin (donne pouvoir à M. A.Boutry)

Absents :**Points abordés selon ordre du jour :**

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

Avant séance M. le maire fait part de la réunion du Regroupement Pédagogique et du mode de calcul choisi.

La commune récupère 1.300 €.

Il informe également des dotations globales (-543 €).

Ces deux informations seront reprises lors du vote des taxes.

1 / Délibération sur le compte gestion et le compte administratif de 2021 de la commune : Assainissement :

Mme E.Charmot, secrétaire de mairie, présente le compte de gestion du receveur public et le compte administratif 2021, chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et des recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement.

Le bilan comptable de fin d'exercice se présente ainsi :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 12.472,50 €

Recettes : 14.023,10 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 9.929,98 €

Recettes : 9.9873,57 €

Votants = 11

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte de gestion 2021.

M. le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

Le compte administratif 2021 est présenté au Conseil municipal chapitre par chapitre.

Les montants sont identiques à ceux du compte de gestion.

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement 2020 : 1.116,25 €

Déficit d'investissement 2020 : 1.567,57 €

L'excédent global de l'année 2021 est de 1.042,87 €

M. L.Faraut, doyen de la séance, soumet le compte administratif au vote.

Votants = 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte administratif 2021.

2 / Délibération sur l'affectation des résultats sur l'exercice 2022 Assainissement :

M. le maire précise que les résultats de l'exercice 2021 sont à inscrire sur 2022 de la façon suivante :

- Fonctionnement :

Recettes : excédent article 002 : 1.042,87 €

- Investissement :

Dépenses : déficit article 001 : 1.623,98 €

Recettes : article 1068 : 1.623,98 €

Votants = 11

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'affectation des résultats sur l'exercice 2022.

3 / Délibération portant sur le budget prévisionnel Assainissement 2022 :

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget prévisionnel Assainissement sont présentées aux membres du Conseil municipal par la secrétaire de mairie.

- Fonctionnement :

Dépenses : 14.997,97 €

Recettes : 14.997,87 €

- Investissement :

Dépenses : 11.611,30 €

Recettes : 11.611,30 €

Votants = 11

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le budget prévisionnel Assainissement 2022.

4 / Délibération sur le compte administratif et le compte de gestion 2021 de la commune

Mme E.Charmot, secrétaire de mairie, présente le compte administratif 2021, chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et des recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement.

Les résultats du compte administratif sont résumés de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 182.604,70 €

Recettes : 182.854,86 €

- Section investissement :

Dépenses : 12.429,25 €

Recettes : 11.181,08 €

Pour mémoire :

Excédent ou déficit de fonctionnement 2020 : 0 €

Déficit d'investissement 2020 : 5.105,86 €

Investissement recettes restes à réaliser : 0 €

Investissement dépenses restes à réaliser : 0 €

Le déficit global de l'année 2021 est de 6.102,87 €

M. le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

M. L.Faraut soumet le compte administratif au vote.

Votants = 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte administratif 2021

Mme E.Charmot présente le compte de gestion du receveur public

Les données comptables sont identiques au compte administratif du receveur public.

Votants = 11

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte de gestion du receveur public.

5 / Délibération sur l'affectation des résultats sur l'exercice 2021 des budgets de la commune :

M. le maire précise que les résultats de l'exercice 2021 sont à inscrire sur 2022 de la façon suivante :

- Fonctionnement :

Ni excédent, ni déficit au 002

- Investissement :

Recettes : déficit article 001 : 6.353,02 €

Recettes : article 1068 : 250,16 €

Votants = 11

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'affectation des résultats sur l'exercice 2022.

6 / Délibération portant sur le vote des taxes foncières « bâti » et « non bâti » :

M. le maire propose de se prononcer sur le vote des deux taxes.

Il rappelle aussi les différents éléments le conduisant à solliciter une hausse des taxes (contributions diverses en hausse, augmentation des carburants, du fuel, etc...).

Mme E.Charmot présente diverses simulations.

Les taux 2022 seront :

- Taxe foncière bâti : 37,28 %

- Taxe foncière non bâti : 34,71 %

Le produit attendu est de 97.349 € incluant la taxe d'habitation, les allocations compensatrices ainsi que la contribution coefficient correcteur qui est déduite.

=> à la majorité, les membres du Conseil municipal valident les taux des deux taxes pour 2022.

(10 pour ; 1 contre)

7 / Délibération portant sur le budget prévisionnel de Fonctionnement de la commune et d'Investissement pour l'année 2022 :

Mme E.Charmot présente le budget par chapitre.

M. le maire reprecise que :

- la définition du budget ligne par ligne est de plus en plus difficile.

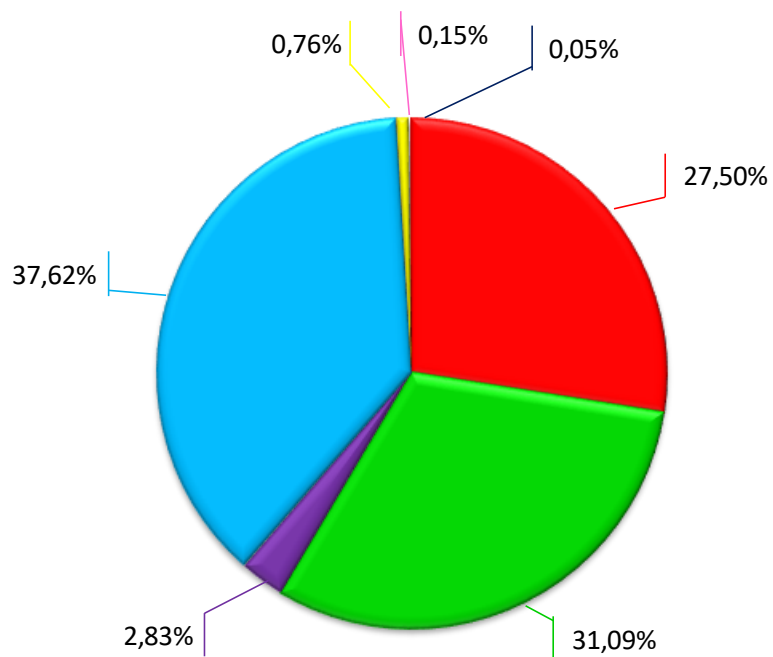
Elles ont été étudiées dans le détail par le conseil municipal.

- la part d'auto financement pour l'investissement est de plus en plus importante du fait de la baisse des subventions.

Chaque projet de dépense prévue ou imprévue fait l'objet d'une concertation avec le 1^{er} adjoint, la secrétaire et l'agent technique et est systématiquement évoqué en conseil municipal pour avis.

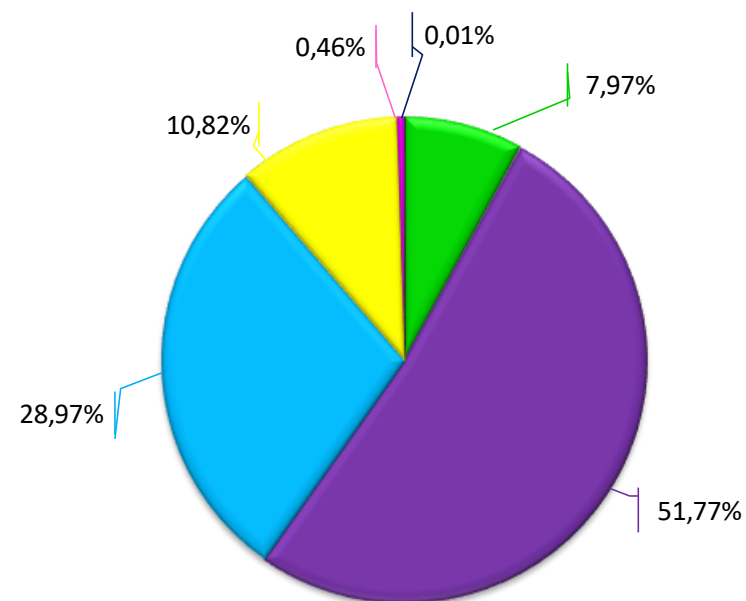
FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL 2022

Dépenses : 197.657 €



- Charges à caractère général (54.348,16€)
- Charges de personnel (61.460,00€)
- Virement section Fonctionnement (5.587,84€)
- Autres charges de gestion courante (74.364,00€)
- Charges financières (1.500,00€)
- Charges exceptionnelles (97,00€)
- Créances douteuses (300,00€)

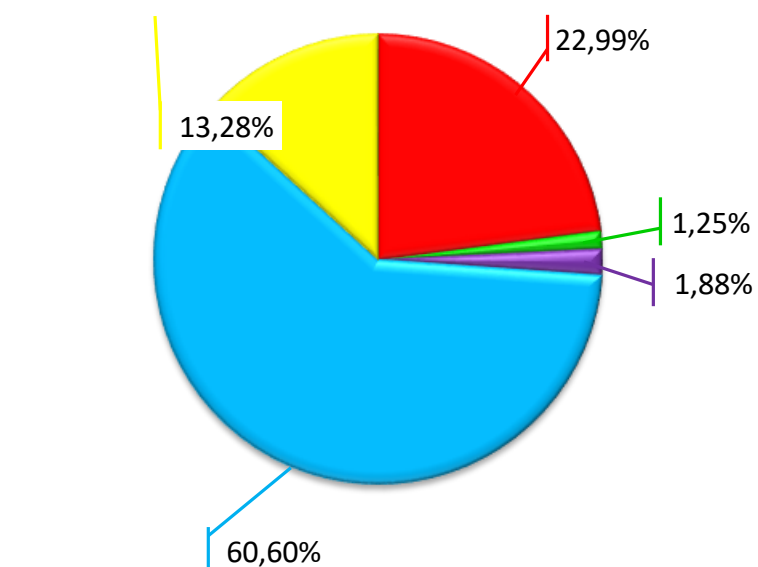
Recettes : 197.657 €



- Résultat de fonctionnement reporté (0,00€)
- Produits des services (15.757,00€)
- Impôts et taxes (102.327,00€)
- Dotations, subventions et participations (57.257,00€)
- Autres produits de gestion courante (21.390,00€)
- Produits financiers (24,00€)
- Produits exceptionnels (902,00€)

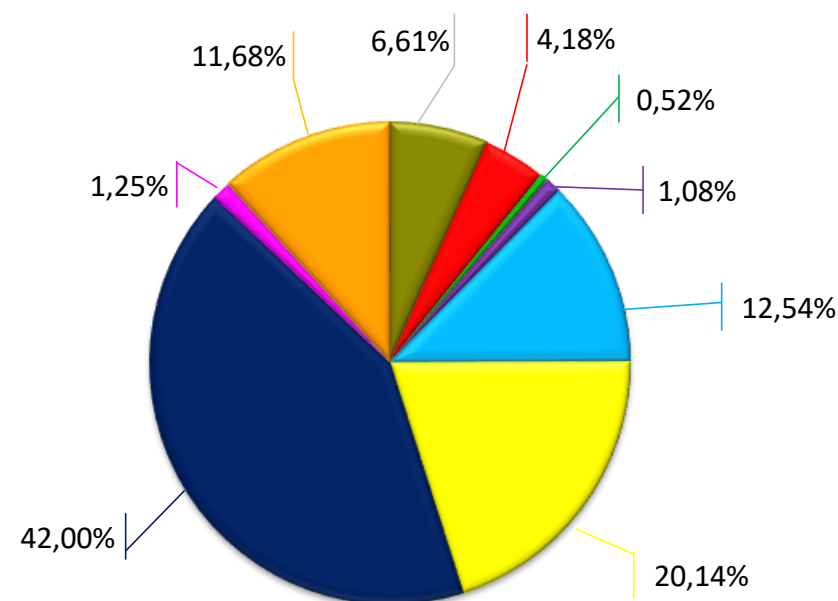
INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL 2022

Dépenses : 47.853,02 €



- Remboursement capital emprunts (11.000,00€)
- Dépôts et cautions (600,00€)
- Bocage 2019 (900,00€)
- Rénovation énergétique Salle des fêtes (29.000,00€)
- L001 (6.353,02€)

Recettes : 47.853,02 €



- FCTVA (3.162,00€)
- Taxe d'aménagement (2.000,00€)
- Affectation du nouveau résultat (250,16€)
- Bocage 2018 (518,00€)
- DCE 2021 (6.000,00€)
- DETR 2021 Rénov. Energétique SDF (9.638,00€)
- Emprunts (20.097,00€)
- Dépôts et caution (600,00€)
- Virement de la section de fonctionnement (5.587,84€)

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent les budgets prévisionnels de Fonctionnement et d'Investissement 2022.

8 / Délibération portant sur le montant de la redevance du domaine public de distribution d'électricité et d'Orange pour l'année 2022 :

M. le maire présente le montant de la redevance du domaine public de distribution d'électricité pour l'année 2022 :

- ENEDIS : 221 €
- Orange : 748 €

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le montant des redevances du domaine public pour Enedis et Orange.

9 / Informations diverses :

➤ **Manifestation organisée par le centre social de Saint Benin d'Azy (TOIMOINOUS) :**

M. le maire fait part de la réunion du 04 avril en mairie avec le directeur du centre social, d'une représentante de la COMCOM, des représentants de l'association 4X4, de Madame Guény Caroline en visio conférence et de monsieur le maire (nb : les présidents des diverses associations ont été invités).

La manifestation « Toimoinous » aura lieu le 1er juillet sur le site du château de Dumphlun à partir de 14h autour de nombreuses animations.

Une prochaine réunion est planifiée le 03 mai 2022.

10 / Questions diverses :

Pas de questions diverses.

M. le maire évoque la fête de la musique.

Elle pourrait avoir lieu le vendredi 1er juillet en partenariat avec l'école maternelle dans le cadre de la kermesse.

Le maire clôt la séance à 21h30.

Prochain conseil municipal : Septembre 2021